



ADHÉSION 2020

Activités proposées : Arts plastiques – travaux d'aiguilles
Organisation de spectacles
Peinture sur soie
Scrabble

L'adhésion à l'ACIT est obligatoire pour participer à une ou plusieurs activités.

Elle est familiale (le foyer ACIT est constitué de l'adhérent, de son conjoint et des enfants à charge). La cotisation annuelle est fixée à 20 euros.

Le règlement se fait en une fois, de préférence par chèque à l'ordre de l'ACIT, dès le mois de septembre 2019 (adhésion pour les derniers mois de 2019 et l'année 2020) ou le mois de janvier (adhésion pour l'année 2020). Une carte familiale vous sera remise.

L'adhésion à l'ACIT donne droit à une réduction pour toutes les activités organisées par les sections de l'ACIT, en particulier les spectacles proposés par la section « S.O.S. » (Section Organisation Spectacles).

Pour un renouvellement, ne renseigner que les informations qui ont changé depuis l'an dernier, sauf le nom du titulaire et le mode de paiement. Pour une nouvelle adhésion, il est impératif de bien remplir la totalité de la fiche. Retourner la fiche à l'ACIT avec votre règlement afin que le trésorier puisse enregistrer correctement votre adhésion.

Merci de votre compréhension.

Partie restant à l'ACIT



Fiche familiale d'adhésion ou de renouvellement 2020

Adhésion
Renouvellement

	Nom	Prénom
Titulaire		
Conjoint		
1 ^{er} enfant		
2 ^{ème} enfant		
3 ^{ème} enfant		
4 ^{ème} enfant		

Adresse	
Téléphone	
Adresse internet	

Paiement en espèces	<input type="radio"/>	
Paiement par chèque	<input type="radio"/>	Nom de l'émetteur : <input type="text"/>